

Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux AIPR Concepteur, conducteur de travaux ou d'engins

OBJECTIF DE FORMATION

Eviter les dommages aux biens et aux personnes lors de travaux effectués dans le voisinage des réseaux tant en milieu rural qu'urbain.

Plus d'information sur notre site dédié :
MonAIPR.fr

Durée de la formation : 7 heures

Public concerné : concepteur, encadrants et opérateur

Pre-requis : aucun

PÉDAGOGIE

Alternance d'exposés liés à la réglementation en vigueur sur les DT et DICT et de mises en situation de résolution de problèmes liés à la conception des ouvrages.

L'aspect prévention sécurité et l'application des principes généraux de prévention seront pris en compte tout au long de la formation.

Le programme sera celui énoncé dans l'annexe 5 de l'arrêté du 12/02/2012.

PROGRAMME DE FORMATION

- Situer son rôle et ses responsabilités lors de la conception d'un ouvrage.
- Analyser les risques liés aux réseaux existants.
- Respecter et appliquer les procédures liées à la prévention (DT, DICT).
- Sensibiliser, informer et transmettre les instructions à l'encadrement de chantier.
- Renseigner un constat contradictoire.
- Gérer les aléas de chantiers liés à la découverte des réseaux.
- Savoir apprécier l'imprécision du positionnement des ouvrages et savoir apprécier l'imprécision de la technique utilisée (prise en compte du guide technique).

Une formation unique avec un examen final sur une journée de 7 heures quel que soit le type de population et sur site client de préférence.

- 4 heures de formation.
- 2 heures d'entraînement au QCM sur notre plateforme de E-learning.
- 1 heure d'examen.

Une salle de cours avec vidéo projecteur. Et autant de micro portable que de stagiaires.

Le QCM sera réalisé conformément à l'arrêté du 22 décembre 2015.

Le nombre de stagiaires sera au maximum de 15.